



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixantième et unième session

Ordre du jour de la soixantième et unième session de l'Assemblée générale*

Adopté par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière,
le 13 septembre 2006

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixantième et unième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale¹.
5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale¹.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

9. Rapport du Conseil de sécurité.
10. La place des diamants dans le financement des conflits.
11. Prévention des conflits armés.

* Articulé autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation.

¹ Conformément à l'article 30 de son Règlement intérieur, tel que modifié par sa résolution 56/509 du 8 juillet 2002, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-deuxième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session



12. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement².
13. La situation au Moyen-Orient.
14. Question de Palestine.
15. Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud.
16. La situation en Afghanistan.
17. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
18. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
19. Question de Chypre².
20. Agression armée contre la République démocratique du Congo².
21. Question des îles Falkland (Malvinas)².
22. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti².
23. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales².
24. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït².
25. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste².
26. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
27. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement.
28. Université pour la paix.
29. Effets des rayonnements ionisants.
30. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
31. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
32. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
33. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.

² Cette question reste inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre.

34. Questions relatives à l'information.
35. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
36. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
37. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
38. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.
39. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
40. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
41. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

42. Rapport du Conseil économique et social.
43. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine.
44. Culture de paix.
45. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain.
46. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.
47. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
48. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
49. Le sport au service de la paix et du développement.
50. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
51. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;

- b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
52. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
53. Développement durable :
- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire.
54. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
55. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Migrations internationales et développement;
 - c) Culture et développement;
 - d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
 - e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale.
56. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de

financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.

57. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
 - b) Coopération pour le développement industriel.
58. Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
59. Formation et recherche :
 - a) Université des Nations Unies;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
60. Développement social :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
 - c) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous;
 - d) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
61. Promotion de la femme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

C. Développement de l'Afrique

62. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

63. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
 - b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
64. Questions autochtones :
 - a) Questions autochtones;
 - b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones.
65. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
66. Droit des peuples à l'autodétermination.
67. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
68. Rapport du Conseil des droits de l'homme.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

69. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions;
 - c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies;
 - d) Assistance au peuple palestinien.

F. Promotion de la justice et du droit international

70. Rapport de la Cour internationale de Justice.
71. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes.
72. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
74. Rapport de la Cour pénale internationale.
75. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.
76. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.
77. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-neuvième session.
78. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-huitième session.
79. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
80. L'état de droit aux niveaux national et international.

G. Désarmement

81. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
82. Réduction des budgets militaires.
83. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.
84. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification.

85. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale.
86. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
87. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
88. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
89. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
90. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Missiles;
 - c) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - d) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
 - e) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - f) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
 - g) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
 - h) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - i) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
 - j) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - k) Relation entre le désarmement et le développement;
 - l) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
 - m) Désarmement régional;
 - n) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - o) Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales;
 - p) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - q) Désarmement nucléaire;
 - r) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;

- s) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
 - t) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - u) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
 - v) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
 - w) Réduction du danger nucléaire;
 - x) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - y) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
 - z) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
 - aa) Transparence dans le domaine des armements;
 - bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - cc) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire;
 - dd) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
91. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - b) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - g) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - h) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
92. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;

- b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - d) Rapport de la Commission du désarmement.
93. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
94. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
95. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
96. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
97. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

H. Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

98. Prévention du crime et justice pénale.
99. Contrôle international des drogues.
100. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

101. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
102. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.
103. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.
104. Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
105. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - c) Élection des membres de la Commission du droit international;

-
- d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;
 - e) Élection de quatorze membres du Conseil des droits de l'homme.
106. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission;
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - g) Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection.
107. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
108. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise;
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale;
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;

- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie;
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire;
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
 - t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.
109. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
110. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
111. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
112. Renforcement du système des Nations Unies.
113. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire.
114. Multilinguisme.
115. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;

- f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - l) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - n) Plan-cadre d'équipement.
116. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
117. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.
118. Planification des programmes.
119. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
120. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique.
121. Plan des conférences.
122. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
123. Gestion des ressources humaines.
124. Corps commun d'inspection.
125. Régime commun des Nations Unies.
126. Régime des pensions des Nations Unies.
127. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne.
128. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.
129. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

130. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
131. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
132. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
133. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi.
134. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
135. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
136. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
137. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
138. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.
139. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
140. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
141. Financement de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti.
142. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
143. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
144. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
145. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.
146. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.
147. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
148. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
149. Réforme des Nations Unies : mesures et propositions³.
150. Année internationale de la réconciliation, 2009.
151. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

³ À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé que ce point devrait être examiné tous les deux ans à compter de la cinquante-sixième session (résolution 55/285 du 7 septembre 2001). Le point a été inscrit au projet de l'ordre du jour de la soixante et unième session en conséquence de l'adoption des résolutions 60/260 du 8 mai 2006 et 60/283 du 7 juillet 2006 et de la décision 60/551 C du 7 juillet 2006.

152. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de consolidation de la paix.
 153. Demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
 154. Suite à donner aux recommandations concernant la gestion administrative et le contrôle interne de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies.
-